

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-127

Objet : Création d'une Attestation d'Etudes Universitaires en Radio-anatomie dento-maxillaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L613-2 ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'avis favorable du conseil académique du 28 octobre 2021 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Pascal CREMOUX, Directeur de la Formation ;

Approuve la création d'une Attestation d'Etudes Universitaires en Radio-anatomie dento-maxillaire, comme annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 22 voix pour et 4 abstentions.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **26**

Four le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

Fait à Nice, le 25 novembre 2021

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2021-127**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 8 décembre 2021
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 9 décembre 2021

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR – SIREN 130 025 661
GRAND CHATEAU – 28 AVENUE VALROSE
BP 2135 – 06103 NICE CEDEX 2

PRESENTATION DE LA FORMATION

3.1. Objectifs de la formation

Indiquez :

- les objectifs spécifiques de la formation
- les connaissances et compétences attendues des étudiants à l'issue de la formation (sous forme d'une fiche RNCP pour les formations souhaitant bénéficier des fonds de la formation professionnelle et continue).
- Lien avec les axes stratégiques Recherche, le cas échéant.

Cette formation s'adresse principalement aux chirurgiens-dentistes diplômés dans le cadre de leur obligation de formation continue, ainsi qu'aux médecins diplômés spécialistes en ORL qui souhaiteraient parfaire leurs connaissances de la radio-anatomie des maxillaires. Cette formation en radio-anatomie des maxillaires repose sur un principe simple : « Le chirurgien-dentiste qui réalise un examen radiologique admet qu'il en a la compétence puisqu'il ne délègue pas cet acte à un professionnel plus compétent ; il engage donc sa responsabilité sur ce que contient le cliché, dans son intégralité ». Cone beam, Imagerie diagnostique en odonto-stomatologie (R. Cavézian, G. Pasquet). La formation en radio-anatomie repose sur de très nombreuses images, inédites, issues de cas cliniques représentant la quasi-totalité des lésions susceptibles d'être découvertes dans le cadre d'un cabinet dentaire.

Indiquez :

- les objectifs spécifiques de la formation
- les compétences attendues des étudiants à l'issue de la formation (sous forme d'une fiche RNCP pour les formations souhaitant bénéficier des fonds de la formation professionnelle et continue)

Objectifs spécifiques :

- Compléter les connaissances acquises par l'actualisation des bases fondamentales
- Augmenter sa compétence par l'acquisition de nouvelles connaissances
- Organiser l'analyse des images, par une stratégie de recherche visuelle.

Au terme de cette formation, les participants seront capables de :

- Choisir un type d'examen en fonction de ce qu'ils cherchent,
- Explorer un cliché pour en tirer la quintessence,
- Connaître les correspondances entre anatomie osseuse et anatomie radiologique,
- Connaître ce qui est normal pour reconnaître ce qui est pathologique,
- Appréhender la responsabilité devant l'acte et le diagnostic radiologique,
- Mieux connaître les zones à risque,
- Différencier le bénin du malin.

3.3. Organisation pédagogique

- Commentaires explicatifs la cohérence des contenus, l'articulation des unités d'enseignements et le choix de l'équipe pédagogique au regard des objectifs.
- La maquette des enseignements ainsi que la liste des intervenants seront fournis dans l'annexe "Fiche Maquette" et l'onglet 4

La formation en radio-anatomie repose sur de très nombreuses images, inédites, issues de cas cliniques représentant la quasi-totalité des lésions susceptibles d'être découvertes dans le cadre d'une activité d'omnipraticque ou spécialisée en odontologie. Les praticiens seront invités à échanger de façon interactive avec le présentateur sur ces cas ou leurs propres cas. Le format condensé sur une journée complète de formation est particulièrement adapté aux praticiens libéraux.

3.4. Modalités d'enseignement

- Les modalités d'enseignement mises en place : formation en présentiel, à distance, hybride.
- Les rythmes de formation (alternance, séquences de cours groupés, cours du soir, séance de regroupement...)
- L'adaptation à un public spécifique

Enseignement présentiel prévu. Peut se faire en distanciel (selon conditions sanitaires).

3.5. Positionnement dans l'environnement

- Le positionnement et la valeur ajoutée de la formation au sein de l'établissement dans un ou plusieurs champs
- La liste des formations de niveau équivalent, proches thématiquement, dans l'environnement régional (et dans certains cas dans l'environnement national ou international) en indiquant comment s'organise, s'il y a lieu, la coopération de ces formations dans un souci de lisibilité de la carte territoriale des formations.

Cet enseignement original est basé sur l'expérience d'un praticien ayant un exercice exclusif en radio anatomie des maxillaires en Odontologie. Le porteur de formation est un titulaire en section 58 dont dépend l'enseignement proposé. Le praticien expert est un ancien assistant hospitalier universitaire de l'UFR Odontologie d'UCA. Cet enseignement sera pour la première fois proposé sous cette forme interactive au sein de notre UFR. Il est en outre très important dans l'apprentissage du repérage et du diagnostic des tumeurs bénignes ou malignes des maxillaires.

3.6. Public visé et effectifs attendus

Chirurgiens-dentistes, medecins ORL, Orthodontistes - Minimum : 15 pour la première année / Maximum : 50 pour assurer la qualité de la formation en présentiel.

3.7. Liens avec le monde socio-économique :

- Préciser les partenariats participant à la mise en place de la formation et leurs modalités.
- MORITA Europe, fabricant de dispositifs dentaires et médicaux. Partenariat gratuit. Présentation des matériels médicaux d'imagerie permettant le radio diagnostic.

3.8. Suivi de formation

- Préciser les événements liés à cette formation (date de création, modification, etc.)

Création pour l'année universitaire 2021/2022 - Première formation prévue le Mercredi 26 janvier 2022

FICHE DE SELECTION				
Date d'ouverture de la campagne :	mardi 2 novembre 2021			
Date de fermeture de la campagne :	lundi 24 janvier 2022			
Date prévisionnelle de la commission de sélection :	Pas de commission			
Capacité d'accueil :	50			
PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER		CRITERES D'APPRECIATION		
Relevé de notes du baccalauréat :	Non			
Relevé de notes des études supérieures :	Non			
Lettre de motivation et descriptif du projet professionnel :	Non			
Curriculum Vitae détaillé :	Non			
Lettres de recommandation :	Non			
Niveau de langue en français pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger :	Oui	Facultatif	Niveau CECRL attendu :	B1/B2
Niveau de langue en anglais :	Non			
Productions personnelles (dossier, bibliographie, mémoire, etc.)	Non			
Justificatifs d'expérience professionnelle :	Oui	Facultatif	Curriculum vitae faisant bien apparaître l'activité du candidat	
Document attestant d'une compétence complémentaire :	Oui	Obligatoire	Préciser les critères :	Diplôme d'Etat français de Docteur en Chirurgien Dentiste ou tout diplôme équivalent UE/hors UE ou titulaire d'un diplôme d'Etat français de Docteur en Médecine spécialité ORL ou tout diplôme équivalent UE/hors UE
Autre document (précisez):	Oui	Facultatif	Préciser les critères :	Pour les internes inscrits en DES : Certificat de scolarité de l'année en cours ou équivalent hors UE
Entretien Oral :	Non			

FICHE DE SOUTENABILITE					
Intitulé du diplôme :	AEU de radio-anatomie dento-maxillaire	Les cases en jaune sont à renseigner pour le calcul de la soutenabilité			
Composante :	Odontologie				
Champ :	BSS				
Niveau de sortie (L, M, D, Autre) :	#REF!				
Détermination des droits d'inscription					
Droits systématiques :	57 €	Ne rentrent pas dans le calcul d'autofinancement de la formation			
Droit d'inscription n°1 (DI 1):	390 €	Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :		Titulaire d'un Diplôme d'Etat français de Docteur en Chirurgie Dentaire ou tout diplôme équivalent UE/hors UE ou Titulaire d'un Diplôme d'Etat français de Docteur en Médecine spécialité ORL ou tout diplôme équivalent UE/hors UE	
Droit d'inscription n°2 (DI 2):	150 €	Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :		Interne en odontologie en France (inscrit en DES) ou équivalent UE/hors UE	
Droit d'inscription n°3 (DI 3):		Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :			
Droit d'inscription n°4 (DI 4):		Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :			
Droit contrat d'apprentissage :					
Droit formation continue :					
Equilibre financier					
	Nombre d'apprenants	Recettes DI	Autres recettes		
Nb d'apprenants DI 1:	15	5 850 €	Subventions:	Précisez les sources :	
Nb d'apprenants DI 2:	5	750 €	Conventions :	Préciser les sources :	
Nb d'apprenants DI 3:		0 €	Taxe d'apprentissage :		
Nb d'apprenants DI 4:		0 €	Autres :	Précisez les sources :	
Nb d'apprenants contrat d'apprentissage :					
Nb d'apprenants formation continue :					
TOTAL RECETTES DI:		6 600,00 €	TOTAL RECETTES AUTRES:	- €	
Dépenses		Nombre d'HEQTD	% non mutualisés	Coût affecté	
Coût des heures de formation	12,00			- €	Information importante : Formation assurée par du bénévolat. Il n'y aura pas de demande de rémunération d'heures complémentaires
H. assurées par des permanents	3,00			- €	
H. assurées par des vacataires	9,00			- €	
Encadrement et coordination	Nombre d'HEQTD	% pour la formation		- €	
Suivis des projets tuteurés et/ou des stages et alternants				- €	
Autres frais de coordination				- €	
PRP/PCA (personnel permanent)				- €	
Coût personnel en soutien	Nombre d'ETP	% pour la formation		- €	
Recherche et mise en œuvre de R. P.				- €	
Suivi et gestion spécifique des étudiants				- €	
Participation à la gestion de la formation				- €	
<i>dont personnel payé en central/org. Extér.</i>				- €	
Coût de fonctionnement spécifique	Montant	% pour la formation		600,00 €	
Fournitures spécifiques diverses	300	100%		300,00 €	
déplacements des intervenants				- €	
Frais de réception	300	100%		300,00 €	
Autres prestations				- €	

Recettes :	6 600 €	
Dépenses :	600 €	
Equilibre :	6 000 €	La formation est autofinancée

